

ASSOCIATION PERMIS DE CONSTRUIRE 44

25 RUE ESNOUL DES CHATELETS

44200 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION PERMIS DE CONSTRUIRE 44

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de l'Association Permis de Construire 44,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Permis de Construire 44 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont notamment consisté à nous assurer de la réalité et de l'évaluation des financements de l'association, notamment les subventions d'exploitation et les dons.

Nos contrôles ont également porté sur la classification comptable de ces produits ainsi que la bonne application du règlement comptable ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 21 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
AK PARTNERS

Représenté par Monsieur Kazesse AMOUZOU
Membre de la Compagnie Ouest Atlantique

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025			Exercice clos le 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial			0	
-Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles :				
- Installations techniques, matériel et outillage			0	
- Autres immobilisations corporelles	9 669	8 491	1 178	3 077
- Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières :				
- Prêts	25 000		25 000	
- Autres immobilisations financières	150		150	150
Total de l'actif immobilisé	34 819	8 491	26 328	3 227
ACTIF CIRCULANT				
Créances :				
- Autres créances	40 387		40 387	13 886
- Charges constatées d'avance	10 923		10 923	0
Disponibilités	137 839		137 839	119 342
Total de l'actif circulant	189 148	0	189 148	133 228
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	223 967	8 491	215 476	136 455

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
	Brut	Net
FONDS PROPRES		
- Report à nouveau	2 937	31 525
- Excédent ou déficit de l'exercice	42 461	-28 589
<i>Situation nette</i>	<i>45 397</i>	<i>2 937</i>
Fonds propres consommables		
- Subventions d'investissement	866	2 285
Total I	46 263	5 222
FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS		
- Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
- Fonds dédiés sur autres ressources	15 775	23 447
Total II	15 775	23 447
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
- Provisions pour risques	45 620	
Total III	45 620	0
DETTES		
- Emprunts et dettes assimilées	23 186	30 000
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227	2 589
- Dettes fiscales et sociales	39 951	37 510
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
- Autres dettes	4 794	7 687
- Produits constatés d'avance	39 660	30 000
Total VI	107 818	107 786
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	215 476	136 455

	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
	Brut	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	300	210
Ventes de biens et services		
- Ventes de prestations de service		400
Produits des tiers financeurs		
- Concours publics et subventions d'exploitation	171 430	154 800
- Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	6 119	23 823
- Mécénat	247 591	237 632
- Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Utilisation des fonds dédiés	23 447	0
Autres produits	1 419	450
Total I	450 306	417 315
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	41 785	77 927
Impôts taxes et versements assimilés	1 430	
Salaires	218 217	255 232
Cotisations sociales	83 269	90 764
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 899	2 406
Dotations aux provisions	45 620	0
Valeur comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	15 775	23 447
Autres charges		21
Total II	407 995	449 796
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	42 311	-32 481
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits financiers	150	
Total III	150	0
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées		
Total IV	0	0
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	150	0
3. RÉSULTAT COURANT (I - II + III - IV)	42 461	-32 481
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		5 832
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 940
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	3 892
Total des produits (I + III V)	450 456	423 147
Total des charges (II +IV + VI)	407 995	451 736
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	42 461	0
DÉFICIT DE L'EXERCICE	0	28 589
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	8 000	9 200
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	8 000	9 200

Informations générales et faits significatifs de l'exercice comptable écoulé.

L'association PERMIS DE CONSTRUIRE 44 a son siège au 25 rue Esnoul des Châtelets à Nantes 44200.

L'association a pour vocation de soutenir les personnes placées ou passées sous main de justice dans leur parcours de réinsertion sociale et de remobilisation professionnelle en les accompagnant dans leur projet de vie et l'association contribue aux alternatives à la détention, à la lutte contre la récidive et au parcours de « désistance » – processus par lequel un individu cesse de commettre des actes délictueux, cela implique un renoncement définitif à un parcours de délinquance ou de criminalité, favorisant ainsi la réinsertion sociale-.

Permis de Construire 44 est un membre du Réseau Permis de Construire et met en œuvre et respecte le MODELE PERMIS DE CONSTRUIRE conformément aux statuts du Réseau Permis de Construire.

Les ressources de l'association comprennent le montant des cotisations et contributions de ses membres, des subventions par l'Europe, l'Etat, le département, les Communes et autres collectivités territoriales, des financements privés des associations, fondations, entreprises et personnes physiques.

Règles et méthodes comptables

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, etc..) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc..).

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés le 31/12/2025 par les dirigeants de l'association. L'exercice a une durée de 12 mois allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le bilan présente un total de 215 476,34 € et le compte de résultat affiche un bénéfice de 42 640,53 €.

Les tableaux et notes inclus dans ce document sont parties intégrantes des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

En 2025, suite à la décision prise en 2024 de fermer l'antenne de Saint-Nazaire, l'association a enregistré une augmentation significative de son résultat, renforçant ses capitaux propres et sa trésorerie, atteignant ainsi l'objectif qu'elle s'était fixé.

Règles générales

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 applicable aux entités sans but lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention expresse, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles n'ont pas donné lieu à la constatation d'une provision pour dépréciation.

Provisions pour risques et charges

Conformément aux dispositions du Plan Comptable général, les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de l'association à l'égard des tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoquent une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie ou moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultation des experts.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS					
		Situation au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Situation à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	Matériel de bureau & informatique	9 669			9 669
Immobilisations financières	Prêts		25 000		25 000
	Dépôts & cautionnements	150			150
ACTIF IMMOBILISÉ		9 819	25 000		34 819
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS					
		Situation au début de l'exercice	Dotations Augmentations	Diminutions Reprises	Situation à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles : Matériel de bureau et informatique		6 592	1 899		8 491
ACTIF IMMOBILISÉ		6 592	1 899		8 491

Le matériel informatique est amorti sur une durée de 3 ans et selon le mode linéaire.

NOTES SUR LE BILAN

État des créances

À la clôture les créances sont enregistrées pour un total de 76 460 € dont les échéances se répartissent comme ci-dessous :

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Autres immobilisations financières	25 150	25 150	
Créances de l'actif circulant			
Fournisseurs comptes débiteurs	508	508	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Débiteurs divers	39 880	39 880	
Charges constatées d'avance	10 923	10 923	
TOTAL	76 460	76 460	

Les produits à recevoir d'un montant de 39 880 € correspondent à des produits d'exploitation.

Produits à recevoir

Libellé 1	Libellé 2	Libellé 3	Montant
Subvention à recevoir			32 430
Dons manuels à recevoir			7 449
TOTAL			39 879

NOTES SUR LE BILAN

Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	31 525	(28 589)						2 937
Excédent ou déficit de l'exercice	(28 589)			42 461		(28 589)		42 461
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	2 285					1 419		866
Provisions réglementées								
TOTAL	5 222	(28 589)		42 461		(27 170)		46 263

Provisions pour risques et charges

	Situation au début de l'exercice	Dotations Augmentations	Diminutions Reprises	Situation à la fin de l'exercice
quoteparts de subvention soumises à accord des attributaires		45 620		45 620
PROVISION POUR RISQUES & CHARGES		45 620		45 620

NOTES SUR LE BILAN

État des dettes

À la clôture les dettes sont enregistrées pour un total de 107 818 € dont les échéances se répartissent comme ci-dessous :

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Emprunts	22 857	8 571	14 286
Réseau Permis de Construire	329	329	
<u>Dettes</u>			
Fournisseurs comptes crédi- teurs	227	227	
Personnel et comptes ratta- chés			
Sécurité sociale et autres or- ganismes sociaux	39 560	39 560	
Dettes fiscales	391	391	
Autres dettes	4 794	4 794	
Produits constatés d'avance	39 660	39 660	
TOTAL	107 818	93 533	14 286

Charges à payer

Libellé 1	Libellé 2	Libellé 3	Montant
Dettes sociales			22 038
Autres dettes			4 794
TOTAL			26 832

NOTES SUR LE BILAN

Fonds dédiés

Organisme	Fonds à engager au 01/01/2025	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager au 31/12/2025
Agence Régionale de Santé	16 667	16 667	0	0
Direction régionale des Affaires Culturelles	6 780	6 780		0
La Nuit du Bien Commun Nantes - santé			15 775	15 775
TOTAL	23 447	23 447	15 775	15 775

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le changement de réglementation de L'autorité des normes comptables (ANC) n'a pas de conséquence sur la présentation des comptes au point vue du résultat d'exploitation du fait qu'il n'y a pas eu de cession d'immobilisation sur 2025.

Subventions et dons reçus

Il a été perçu 171 k€ de subventions publiques provenant :

- D'organismes relevant du ministère de la Justice pour .. 49 k€
- De collectivités territoriales pour 42 k€
- D'autres ministères ou organismes publics pour 80 k€

Des fondations privées ont contribué au financement de l'association à hauteur de 226 k€. Les dons des entreprises et des particuliers ont atteint 28 k€.

Compte de résultat par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Autres achats et charges externes	19 188						22 597						41 785
Aides financières													
Impôts, taxes et versement assimilés	1 376						54						1 430
Salaires et traitements	212 399						5 818						218 217
Charges sociales	78 892						4 377						83 269
Dotations aux amortissements et dépréciations								1 899					1 899
Dotations aux provisions								45 620					45 620
Reports en fonds dédiés										15 775			15 775
Autres charges													
Charges financières													
Charges exceptionnelles													
Participations des salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices													
TOTAL	311 855						32 846	47 519		15 775			407 995

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	300	210
- Actions réalisées par l'organisme	193 350	245 705	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	6 119	23 823
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	247 591	237 632
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	21 542	24 117			
TOTAL DES EMPLOIS	214 892	269 822	TOTAL DES RESSOURCES	254 010	261 665
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	15 775		3 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	23 343		DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		8 157
TOTAL	254 010	269 822		254 010	269 822
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	(25 844)	(17 687)
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	23 343	(8 157)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	(2 502)	(25 844)

Contributions volontaires aux missions sociales en nature

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole				7 600	7 600
TOTAL				7 600	7 600

En dehors du temps passé en conseil d'administration, les bénévoles ont consacré 230 heures valorisées au taux horaire de 33,75 € pour le service de Permis de Construire 44, couvrant ainsi une partie des tâches administratives de l'association.